

## 8. Le discours direct et le discours indirect (Phrase déclarative)

1. Le discours direct consiste à rapporter les paroles de quelqu'un telles qu'elles ont été prononcées.

**Indices formels** : les deux points et les guillemets.

**Exemple :**

Amine dit : « J'ai réussi à l'examen. »

2. Le discours indirect est utilisé pour **rapporter les paroles de** quelqu'un en les **subordonnant** à l'aide de la conjonction « **que** » (cas de la phrase déclarative).

**Exemple :**

Amine dit **qu'**il a réussi à l'examen.

3. Pour passer du discours direct au discours indirect, des modifications sont à effectuer :

- ✓ Les guillemets (« ») et les deux points ( : ) disparaissent.
- ✓ On doit rapporter les paroles en utilisant le subordonnant « **que** » (Lorsque la phrase à transformer au discours indirect est **déclarative.**)  
**N.B.** La conjonction « **que** » doit être répétée pour chaque nouvelle proposition subordonnée.
- ✓ Les pronoms personnels et les adjectifs possessifs changent et prennent la forme de la personne à qui ils se rapportent.
- ✓ Les temps verbaux changent également (**si le verbe introducteur est au passé**)

**Lorsque le verbe introducteur est au passé, le temps des verbes change de la manière suivante :**

Discours direct	Discours indirect
<b>Présent</b>	<b>Imparfait</b>
→ Il m' <b>a dit</b> : « Je <b>vais</b> bien. »	→ Il m' <b>a dit</b> qu'il <b>allait</b> bien.
<b>Passé composé</b>	<b>Plus que parfait</b>

→ Il m'a dit : « J'ai tout vendu. »	→ Il m'a dit qu'il avait tout vendu.
<p style="text-align: center;"><b>Futur simple</b></p> → Il m'a dit : « Je te téléphonerai. »	<p style="text-align: center;"><b>Conditionnel présent</b></p> → Il m'a dit qu'il me téléphonerait.

**N.B** : Le passé simple, le plus que parfait, le conditionnel et l'imparfait ne changent pas quand le verbe introducteur est au passé.

